

**MAIRIE DE CANTE**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 04 AVRIL 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 07
- absents : 03
- exclus : 00

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS

Date de convocation et
d'affichage :

28/03/2023

Étaient excusés : Mme Wendy BURG, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT,

OBJET

Affectation
du résultat
2022

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 94 919.60 €
- un déficit de fonctionnement de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2022**

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	54 919.60 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	40 000,00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	94 919.60 €
D Solde d'exécution d'investissement	170 209.58 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E
AFFECTATION = C	0,00 €
=G+H	94 919.60 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	54 919.60 €
2) H Report en fonctionnement R 002	40 000,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
07 avril 2023
et publication du
07 avril 2023

Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.

Le secrétaire de séance


Nadine CLAPIER

Le Maire,


Eric CANCEL

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat présentée par M le Maire et le mandate pour élaborer et signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme